

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2732**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Cession, à la SA Alliade Habitat, d'un tènement immobilier situé 7, rue Clotilde Bizolon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2732**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Cession, à la SA Alliade Habitat, d'un tènement immobilier situé 7, rue Clotilde Bizolon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, le 9 juin 2011, en vue d'une mise en œuvre d'une production de logements sociaux, un tènement immobilier situé 7, rue Clotilde Bizolon à Lyon 2° et appartenant aux conjoints Picon, pour un montant de 780 378,48 €, en vue d'une mise à disposition d'un organisme de logement social.

Il s'agit :

- d'un immeuble sur rue de 5 étages sur rez-de-chaussée, avec les caves et les combles, d'une surface habitable de 547 mètres carrés,
- d'un bâtiment sur cour d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une surface habitable de 56 mètres carrés,
- de la parcelle de terrain de 211 mètres carrés sur laquelle sont édifiés ces immeubles,

le tout situé 7, rue Clotilde Bizolon à Lyon 2° et cadastré sous le numéro 67 de la section AP.

Aux termes du compromis, la SA Alliade Habitat s'engage à acheter ledit bien à la Communauté urbaine au prix de 780 378, 48 € admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 21 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SA Alliade Habitat, pour un montant de 780 378,48 €, d'un tènement immobilier situé 7, rue Clotilde Bizolon à Lyon 2°, dans le cadre de la mise en œuvre d'une production de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique de logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 1762, le 7 février 2011 pour la somme de 21 400 000 € en dépenses et de 1 968 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 780 378,48 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du patrimoine communautaire : 741 360,48 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 213 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.